






OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES
(acquisitions d'immobilisations corporelles, travaux sur immobilisations corporelles et frais d'études y afférents,
sauf subventions portant uniquement sur du matériel et des outillages techniques)

MODALITES DE PUBLICITE ET D'AFFICHAGE

(cf décret n° 2020-1129 du 14 septembre 2020 pris pour l'application de l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales)
*- texte applicable aux opérations d'investissement dont le **commencement d'exécution est postérieur au 30 septembre 2020** -*

| TYPE DE SUBVENTION | AFFICHAGE | | LOGOS A APPOSER (à demander auprès des services instructeurs des dossiers) |
|---|---|--|--|
| | AVANT ET PENDANT LES TRAVAUX (dans les 15 jours à compter du commencement d'exécution de l'opération) | APRES LES TRAVAUX (pour toute opération d'investissement dont le coût total est supérieur à 10 000 euros et au plus tard 3 mois après l'achèvement des travaux) | |
| DETR FNADT | <p>→ A la mairie ou au siège de la collectivité territoriale ou du groupement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ affichage du plan de financement (coût total de l'opération et montant des subventions apportées par les différentes personnes publiques) ↪ mise ligne sur le site Internet si celui-ci existe <p>→ Sur le lieu de l'opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ Installation d'un panneau d'affichage ou d'une affiche en un lieu aisément visible du public faisant apparaître : <ul style="list-style-type: none"> - le coût total de l'opération - le logotype ou l'emblème des personnes publiques qui ont attribué une subvention sous la forme de lignes d'égale dimension - le montant des subventions accordées | <p>Dans un lieu aisément visible du public : apposition d'une plaque ou d'un panneau permanent faisant apparaître les logotypes ou emblèmes, à dimension égale, des personnes publiques ayant subventionné le projet.</p> <p>Respect de la charte graphique du gouvernement applicable à la date de l'affichage Lien : https://www.gouvernement.fr/charte/charte-graphique-panneaux-de-financement/panneaux-de-financement.</p> <p><i>(Sous réserve des dispositions applicables aux projets s'inscrivant dans un programme co-financé par l'Europe)</i></p> |  <p>PRÉFET DU MORBIHAN <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p> |
| DSIL classique DSID | | | <p>En complément du logo DSIL ou FNADT</p>  <p>PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p> |
| DSIL exceptionnelle 2020 FNADT Relance (en complément les logos DSIL ou FNADT) | | |  |
| DSIL rénovation thermique 2021 DSID rénovation thermique 2021 | <p>→ A la mairie ou au siège de la collectivité territoriale ou du groupement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ affichage du plan de financement (coût total de l'opération et montant des subventions apportées par les personnes publiques) ↪ mise ligne sur le site Internet si celui-ci existe <p>→ Sur le lieu de l'opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ Installation d'un panneau d'affichage ou d'une affiche en un lieu aisément visible du public faisant apparaître : <ul style="list-style-type: none"> - le coût total de l'opération - le logotype ou l'emblème des personnes publiques qui ont attribué une subvention sous la forme de lignes d'égale dimension - le montant des subventions accordées | <p>En complément du logo DSIL</p>   <p>Financé par l'Union européenne NextGenerationEU</p> | |
| <p>→ Versement de la subvention : Une photo des supports d'affichage une fois installés sera exigée et devra être transmise à la préfecture ou au sous-préfectures de Lorient et Pontivy selon l'arrondissement d'appartenance, au plus tard au moment de la demande de versement de la subvention.</p> | | | |